



DIRECTION GÉNÉRALE DES ENTREPRISES
DIRECTION DE L'ACTION RÉGIONALE,
DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE
SOUS-DIRECTION DE LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE ET DE LA MÉTROLOGIE
Bureau de la métrologie
5 PLACE DES VINS DE FRANCE
75573 PARIS CEDEX 12

Certificat de fonctionnement
n° 05.00.271.037.1 du 12 décembre 2005

Appareil de contrôle dans le domaine des transports par route

Unités embarquées sur le véhicule

ACTIA

type SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind -
type SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind -
type SMARTACH ADR DC01 921481 Ind -

Le présent certificat de fonctionnement est délivré en application de l'annexe IB du règlement européen (CEE) n° 3821/ 85 du Conseil du 20 décembre 1985 concernant l'appareil de contrôle dans le domaine des transports par route, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1360/2002 de la Commission du 13 juin 2002.

AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE :

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction de l'action régionale de la qualité et de la sécurité industrielle - Sous-direction de la sécurité industrielle et de la métrologie – Bureau de la métrologie

5 place des Vins de France- 75573 Paris Cedex 12- France

FABRICANTS:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

SIEMENS VDO Automotive AG – DE – 80333 München – Allemagne

BÉNÉFICIAIRE:

ACTIA - 25 chemin de Pouvoirville - BP 4215 - F-31432 Toulouse Cedex 04 – France

NOM DES MODÈLES D'INSTRUMENT :

Unités embarquées sur le véhicule (UEV) types :

- SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind - ;
- SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind - ;
- SMARTACH ADR DC01 version 921481 Ind -.

OBJET :

Le présent certificat complète le certificat de fonctionnement n° 05.00.271.032.1 du 24 août 2005 concernant les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH STD Toutes Options version 921435 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 1 version 921439 Ind D, type SMARTACH STD LIGHT 2 version 921463 Ind D et type SMARTACH STD FIAT 1 version 921459 Ind A (faisant l'objet respectivement des certificats d'homologations [e2] - 25 extension 14, [e2] - 25 - extension 15, [e2] - 25 - extension 16 et [e2] - 25 - extension 17 du 24 août 2005).

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind -, type SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind - et type SMARTACH ADR DC01 version 921481 Ind - diffèrent des modèles précédemment cités par des modifications mécaniques et électriques visant à répondre aux contraintes imposées aux véhicules affectés au transport des matières dangereuses. Une procédure particulière a été engagée par le constructeur auprès de l'INERIS. Elle a abouti à la délivrance du certificat N° 05ATEX0072X.

Un marquage spécifique est apposé sur le dispositif de fermeture du boîtier situé à l'arrière des instruments couverts par ce certificat, ainsi que sur l'étiquette "produit" collée au-dessus du boîtier et sur la face avant des instruments.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INSTALLATION ET D'UTILISATION :

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind -, type SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind - et type SMARTACH ADR DC01 version 921481 Ind - sont conçues pour être appariées avec les capteurs de mouvement ACTIA type IS2000 SMARTACH LXRY (faisant l'objet des certificats d'homologation [e2] - 26 du 31 mars 2005 – décision n° 05.00.271.009.1, [e2] - 26 extension 1 du 28 juin 2005 – décision n° 05.00.271.023.1 et [e2] - 26 extension 2 du 24 août 2005 – décision n° 05.00.271.031.1), type SRES (faisant l'objet du certificat d'homologation [e2] - 28 du 28 juin 2005 – décision n° 05.00.271.024.1) et SIEMENS VDO type KITAS 2171 (faisant l'objet des certificats d'homologation [e1] - 175 du 11 octobre 2004 et [e1] - 175 extension 1 du 14 juin 2005).

ESSAIS RÉALISÉS :

Les essais réalisés prévus par l'appendice 9 (chapitres 2 et 3) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié, sont listés ci-dessous et repris dans le cadre du présent certificat :

N°	Essais	Résultats des essais
1.	Inspection administrative (chapitre 2)	
1.1	Documentation (partiel)	satisfaisant
1.	Inspection administrative (chapitre 2)	
1.2	Résultats des essais menés par le fabricant	satisfaisant
2.	Inspection visuelle (chapitre 2)	
2.1	Conformité avec la documentation (partiel)	satisfaisant

N°	Essais	Résultats des essais
2.2	Identification / marquage (partiel)	satisfaisant
2.	Inspection visuelle (chapitre 2)	
2.3	Matériaux	satisfaisant
2.4	Scellement	satisfaisant
2.5	Interfaces externes	satisfaisant
3.	Essais de fonctionnement (chapitre 2)	
3.1	Fonctions prévues	satisfaisant
3.2	Modes d'exploitation (partiel)	satisfaisant
3.3	Droits d'accès aux fonctions et données (partiel)	satisfaisant
3.4	Surveillance de l'insertion et du retrait des cartes (partiel)	satisfaisant
3.5	Mesure de la vitesse et de la distance (partiel)	satisfaisant
3.6	Chronométrage (partiel)	satisfaisant
3.7	Surveillance des activités du conducteur (partiel)	satisfaisant
3.8	Surveillance de l'état de conduite (partiel)	satisfaisant
3.9	Entrées manuelles (partiel)	satisfaisant
3.11	Suivi des activités de contrôle (partiel)	satisfaisant
3.12	Détection d'évènements et/ou d'anomalies (partiel)	satisfaisant
3.13	Données d'identification des équipements (partiel)	satisfaisant
3.14	Données d'insertion et de retrait de la carte du conducteur (partiel)	satisfaisant
3.15	Données relatives aux activités du conducteur (partiel)	satisfaisant
3.16	Données relatives aux lieux (partiel)	satisfaisant
3.17	Données relatives aux kilométrages (partiel)	satisfaisant
3.18	Données détaillées relatives à la vitesse (partiel)	satisfaisant
3.19	Données relatives aux évènements (partiel)	satisfaisant
3.21	Données d'étalonnage (partiel)	satisfaisant
3.22	Données de réglage de l'heure (partiel)	satisfaisant
3.23	Données relatives aux activités de contrôle (partiel)	satisfaisant
3.25	Téléchargement de données relatives aux activités (partiel)	satisfaisant
3.26	Données relatives aux conditions particulières (partiel)	satisfaisant
3.27	Enregistrement et mémorisation sur les cartes tachygraphiques (partiel)	satisfaisant
3.28	Affichage (partiel)	satisfaisant

N°	Essais	Résultats des essais
3.29	Impression (partiel)	satisfaisant
3.30	Avertissement (partiel)	satisfaisant
3.31	Téléchargement de données à destination de périphériques externes (partiel)	satisfaisant
3.32	Données de sortie à destination de périphériques externes supplémentaires	satisfaisant
3.33	Etalonnage	satisfaisant
3.35	Absence d'interférence des fonctions supplémentaires	satisfaisant
3	Essais de fonctionnement (chapitre 3)	
3.1	Données d'identification du détecteur (partiel)	satisfaisant
3.2	Détecteur de mouvement — appariement à l'unité embarquée sur le véhicule	satisfaisant
4	Essais environnementaux (chapitre 2)	
4.1	Température	satisfaisant
4.2	Humidité	satisfaisant
4.3	Vibration	satisfaisant
4.5	Protection contre les surtensions	satisfaisant
4.6	Protection contre les inversions de polarité	satisfaisant
4.7	Protection contre les courts-circuits	satisfaisant
5	Essais de compatibilité électromagnétique (chapitre 2)	
5.1	Emission rayonnée et susceptibilité	satisfaisant
5.2	Décharge électrostatique	satisfaisant
5.3	Susceptibilité transitoire par conduction au niveau de l'alimentation	satisfaisant

CONCLUSION :

Les unités embarquées sur le véhicule type SMARTACH ADR Toutes Options version 921495 Ind -, type SMARTACH ADR ISO Toutes Options version 921497 Ind - et type SMARTACH ADR DC01 version 921481 Ind - ont satisfait aux exigences de construction et aux essais prévus par l'appendice 9 (chapitre 2) de l'annexe IB du règlement (CEE) n° 3821/85 du Conseil du 20 décembre 1985 modifié notamment par le règlement (CE) n° 1360-2002 de la Commission du 13 juin 2002.

Pour le ministre et par délégation :
L'ingénieur général des mines,

J. LELOUP